



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **mardi 5 juin 2018, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- **2190, rue Préfontaine** - visant à permettre des balcons fabriqués en béton au niveau du rez-de-chaussée de la façade et de se soustraire à l'obligation d'installer des puits techniques et du vitrage avec une protection acoustique (mur latéral nord), et ce, malgré les dispositions du paragraphe 6 de l'article 92.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) et celles apparaissant aux articles 8 et 9 du projet particulier PP27-0125 modifié.
- **5500, rue Sherbrooke Est** – visant à permettre l'agrandissement du bâtiment malgré les plans joints à l'annexe A du projet particulier PP27-0073 modifié par l'ajout d'un alignement de portes et de fenêtres dans la partie est du pavillon qui surplombe une porte cochère.
- **9503, rue Sherbrooke Est** – visant à permettre l'agrandissement du bâtiment avec une hauteur de 13 mètres et un plan représentant au moins 40 % de la superficie de la façade, face à la rue Sherbrooke Est, construit à l'alignement de construction, et ce, malgré les dispositions des articles 10 et 52 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes lors de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, CE 15^E JOUR DE MAI 2018.

Le secrétaire d'arrondissement,

Magella Rioux